PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DONZAC DU 21 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 21 Août, le Conseil Municipal de la commune de DONZAC s'est réuni s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations LAVIALLE, régulièrement convoqués en date du 14 Août 2020.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. QUEYRENS Alain, Maire.

Présents: Mmes: BORDENAVE Bernadette - DUCOS Nicole - THOMAS Sylvie - Marie-José HINNEWINKEL

MM : BAER Claude - BARBOT Christian - BELIS Christian - DELAS Laurent - QUEYRENS Alain - SANFOURCHE Jean-

Louis.

Absents excusés: M. DANDONNEAU Thomas.

Pouvoir (s): a donné pouvoir à M. pour voter en son nom. (Art. L. 2121-20 du CGCT)

Secrétaire de séance : Mme BORDENAVE Bernadette.

1. COMPTE RENDU DE DÉCISIONS:

- Signature du contrat avec TANDEM PRO pour le spectacle de Noël , en collaboration avec la commune d'OMET, pour un montant de 501.13 € TTC.
- N'ayant pas reçu de demande de la part de la CDC Convergence Garonne, pour rejoindre le nouveau marché du SPANC en cours d'élaboration, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a décidé de reporter la délibération qui consistait pour la commune à demander à guitter le SPANC du SIVOM D'AEP de SAINT-BRICE.
- Signature d'un contrat pour le ménage complet de la mairie tous les 2 mois pour un montant de 31,72 € TTC par passage + 25 € à la demande pour les vitres et de la salle des fêtes J. DAVID 2 fois par an ou à la demande, pour un montant unitaire de 168 € TTC.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 juillet 2020

Après avoir demandé si le Conseil Municipal souhaitait apporter des modifications au compte rendu, Monsieur le Maire propose l'adoption du PV de la séance du 10 juillet 2020.

Vote: Présents: 10 Quorum: 6 Pouvoirs: 0 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

3. DÉLIBÉRATIONS À L'ORDRE DU JOUR

N° 28-08-2020 : DESIGNATION ELUS REFERENTS COMMUNAUX A LA COMMISSION URBANISME INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil s'est déjà prononcé pour la désignation des Référents communaux au sein de la Commission Urbanisme Intercommunale (CUI), mais il manquait un remplacant.

Désignation des élus « Référents Communaux » pour la Commission Urbanisme Intercommunale (CUI)

Les Référents Communaux participeront à la Commission Urbanisme Intercommunale et seront les interlocuteurs privilégiés de la commune avec le bureau d'étude et la chargée de mission PLUI de la CDC, pour faire remonter le projet d'urbanisme communal.

Ils rendront également compte au Conseil des échanges avec la CDC et le bureau d'études sur le projet de PLUi.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner deux titulaires et un remplaçant.

Il demande au Conseil s'il souhaite que le vote soit à bulletin secret. Le Conseil se prononce pour un vote à main levée.

Candidats titulaires:

- M. BELIS Christian
- M. DANDONNEAU Thomas (a présenté sa candidature par mail)

1

Résultats du vote :

- M. BELIS Christian: 10 voix (unanimité)

- M. DANDONNEAU Thomas: 10 voix (unanimité)

Sont élus titulaires :

- M. BELIS Christian - M. DANDONNEAU

Candidats suppléants :

- M. BAER Claude

Résultats du vote :

- M. BAER Claude : 10 voix (unanimité)

Est élu Suppléant :

- M. BAER Claude

N° 29-08-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2020 - MODIFICATION DU MONTANT ATTRIBUE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'Assemblée Départementale.

Suite à la demande de modification de Monsieur MORENO, Vice-président du Conseil Départemental, le montant attribué à la commune de DONZAC, sera de 8 929,02 € pour 2020. L'autofinancement communal calculé sur le coût 2 232,26 HT doit respecter un taux minimum de 20% pour les investissements,

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil se prononce sur les investissements envisagés sur l'exercice 2020 à cofinancer par le FDAEC. Il présente les devis.

FDAEC 2020 V2					
Désignation	Société	Montant HT	Subv attribuée		CDS 2019
Designation	Societe	Montant III	8 929,02 €		0,97
Lave-vaisselle Hoonved® à capot CAP7 E	MANUTAN COLLECTIVITÉS	4 803,00 €	SUBVENTION FDAEC HT = 80% théorique		AUTOFINANCEMEN T théorique minimum 20%
Table de préparation TOURNUS EQUIPEMENT avec étagère L.140 cm Réf : JH09031T	MANUTAN COLLECTIVITÉS	460,00€	8 929,02 €		2 232,26 €
Table de préparation TOURNUS EQUIPEMENT à dosseret et avec étagère L.160 cm Réf : JH09020J	MANUTAN COLLECTIVITÉS	512,00 €			
Plonge avec Robinet 1 Bac 60x50x32 cm - Sans égouttoir Réf : LB04963P Largeur : 80 cm Profondeur : 70 cm Modèle : 1 bac sans égouttoir Quantité : 1	MANUTAN COLLECTIVITÉS	869,00 €			
Rampe d'escalier cimetière MAIN COURANTE SUR POTELET NB 2	SARL JULIA BATIMENT Métallerie -Serrurerie ZA LAS COMBETTES 47140 - SAINT SYLVESTRE SUR LOT Siret : 43444015200016	655,00 €			
Dépose et création nouvelle cloison dans la cuisine de la salle des fêtes (Platrerie + peinture	sarl AC2P Aurélien COULON 4, Village du Haut 33410 GABARNAC	987,50€			
Carrelage cloison cuisine salle des fêtes	SARL NICOT BEGUEY	703,71 €			
Défibrillateur (2)	DEFIBTEC	2 611,40 €			
			100% d'invest HT A ATTEINDRE / suvb attribuée =	Montant = 80 % réels / AU HT	AUTOFINANCEMEN T HT réel
TOTAL HT		11 601,61 €	11 161,28 €	9 281,29 €	2 672,59 €
	TVA	2 320,32 €			AUTOFINANCEMEN T TTC réel
	MONTANT TTC	13 921,93 €			4 992,91 €

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce et décide :

- 1) de réaliser les travaux et investissements décrits dans le tableau ci-dessus en 2020, avec l'aide de la subvention FDAEC 2020.
- de demander au Conseil Départemental l'attribution de la somme de 8 929,02 € au titre du FDAEC 2020 pour ces investissements
- 3) autorise M. le Maire à engager les dépenses pour ces investissements.

Vote: Présents: 10 Quorum: 6 Pouvoirs: 0 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

N° 30-08-2020 : AVIS SUR DEMANDE DE PARTICIPATION COMMUNALE AU FRAIS DE SCOLARITE ET DE RESTAURATION SCOLAIRE D'UN ENFANT NON DOMICILIE SUR LA COMMUNE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de MME NUNES, résidante à TOULENNE, qui a déposé un Permis de Construire, accordé, mais qui ne résidera sur la commune que vers la mi-année 2021. Elle demande la participation de la commune aux frais de scolarité et de restauration à l'école de CADILLAC pour son fils qu'elle a inscrit dans cette école.

Le conseil municipal délibère et conclut que la demande ne peut être acceptée, étant donné que les demandeurs n'habiteront vraisemblablement pas sur la commune pour l'année scolaire 2020/2021. Si jamais ils résidaient sur la commune en fin d'année scolaire 2021, le Conseil réexaminera sa position en fonction de la date d'arrivée de la famille dans la commune.

Vote: Présents: 10 Quorum: 6 Pouvoirs: 0 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

N° 31-08-2020 : VERSEMENT DE SUBVENTION ASSOCIATION ADELFA 33

Suite au vote du budget de la commune du 15 mai 2020 le Conseil Municipal avait attribué un montant des subventions supplémentaires éventuelles à hauteur de 200€.

Ayant reçu un courrier de l'association ADELFA 33 (étude et prévention de la grêle) soutenue et financée par le Conseil Départemental nous demandant une participation financière à hauteur de 100€.

La commune versait déjà une subvention à cette association par le passé.

Le Conseil Municipal délibère et se prononce pour adhérer à l'association ADELFA 33 et d'attribuer une subvention de 100€ pour l'année 2020.

Vote: Présents: 10 Quorum: 6 Pouvoirs: 0 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que les masques commandés par la commune, ainsi que ceux du département et de Bordeaux Métropole, pour lesquels les administrés n'étaient pas venus les récupérer lors des permanences ont été distribués le 21/08/2020.

La séance est levée à 19 h 45